

MAIRIE du MESNIL-sous-JUMIEGES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **CARRE** Annie, **VEZIER** Stéphane, **FOSSE** Christian, **JONQUAIS** Nathalie, **QUEVILLON** Karine, **HULIN** Hélène, **COUTURE** Sylvain, **MARZIN** Jean-Michel, **HEBERT** Mickaël.

Etaient absents excusés : **GRAIN** Julie, **GODEFROY** David, **DUPARC** Mélanie, **HAI** Sophie.

Mme **GRAIN** Julie a donné procuration à Mr **VEZIER** Stéphane, pour les décisions à voter lors de la séance.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2014

Ce point est finalement retiré de l'ordre du jour, suite à une information survenue entre les convocations et ce jour. En effet, le but de cette décision modificative était de régler un acompte à hauteur de 40% sur la facture du SDE 76 ce qui finalement s'avère impossible dans la mesure où le SDE 76 ne déroge pas à la règle qui indique que le montant de l'acompte doit être égal à 50% du total de la facture. Ces travaux seront donc réglés en totalité sur l'année 2015.

CREATION DE REGIE SALLE LE MASCARET

Suite à une lettre d'information de Mme RUFFE, trésorière générale et responsable du centre des finances publique de Duclair, il est nécessaire de créer une régie pour les encaissements des locations de la salle Le Mascaret. **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de créer une régie de recettes « Salle le mascaret ».

TARIFS 2015 / LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de ne pas augmenter pour 2015, le tarif mensuel de location des garages communaux qui reste fixé à **41.00 €**.

La commission logement se réunira pour établir un règlement lié à la location des garages, règlement qui fixera également les délais limites des paiements.

TARIFS 2015 / CANTINE SCOLAIRE

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de fixer :

- les **tarifs 2015** (applicables au 1^{er}/01/2015) concernant la restauration scolaire, soit **2.00 % d'augmentation** par rapport à 2014 :

- **1.68 €** pour les repas des enfants dont le quotient familial CAF est inférieur à 500.
- **3.37 €** pour les repas des enfants dont le quotient familial CAF est supérieur à 501.
- **4.19 €** pour les repas des enfants non inscrits (occasionnels).
- **4.98 €** pour les repas des instituteurs et extérieurs.

TARIFS 2015 / LOCATION DE SALLE LE MASCARET

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de ne pas augmenter pour 2015, les tarifs de location de la salle « Le Mascaret », qui sont les suivants :

- **HORS COMMUNE**

Location pour 48 heures	622.61 EUROS de 8 H 00 à 8 H 30
Location pour 24 heures (+ 1H le Dimanche)	415.00 EUROS de 8 H 00 à 8 H 00
Location pour 12 heures	276.65 EUROS de 8 H 00 à 20 H 00

- **HABITANTS DE LA COMMUNE**

Location pour 48 heures	378.66 EUROS de 8 H 00 à 8 H 30
Location pour 24 heures (+ 1 H le Dimanche)	252.51 EUROS de 8 H 00 à 8 H 00
Location pour 12 heures	176.84 EUROS de 8 H 00 à 20 H 00

Le tarif de location de la vaisselle à **1.80 €** par personne, ainsi que le forfait verres pour les vins d'honneur à **36.00 €**. Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2015.

TARIFS 2015 / CONCESSIONS CIMETIERE

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de ne pas augmenter les tarifs concernant le cimetière. Ceux de 2011 resteront en vigueur pour 2015 comme suit :

- HORS COMMUNE

Concession cimetière (50 ans)	350.00 EUROS
Concession columbarium simple (50 ans)	1 000.00 EUROS
Concession columbarium double (50 ans)	1 500.00 EUROS

- HABITANTS DE LA COMMUNE

Concession cimetière (50 ans)	250.00 EUROS
Concession columbarium simple (50 ans)	900.00 EUROS
Concession columbarium double (50 ans)	1 400.00 EUROS

Pour tout ajout d'urne sur monument existant : 50.00 € pour les mesnillais et extérieurs, à ce jour, les cavurnes sont interdites.

TARIFS 2015 / ACCEUIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Mme CARRE propose de revoir la façon de facturer les heures de l'ALSH pendant les vacances. En effet le mode de facturation était difficile à gérer à cause des arrivées échelonnées du matin. **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), d'attribuer les tarifs en vigueur à compter du 1 Janvier 2015 comme suit :

I-Période scolaire : Ouvert aux enfants scolarisés à l'école les Abeilles et aux collégiens habitants la commune ; Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h20 et de 16h à 18h30.

Frais d'inscription pour tous : 10 € pour les enfants de la commune et 15€ pour les enfants hors commune.

a) **Avec contrat d'engagement** en début d'année scolaire précisant les jours et heures de présence de l'enfant.

	QF < 500	500 < QF < 1500	QF > 1500
Tarif 1h	1,72	2,17	2,45
Tarif 1/2h	0,88	1,09	1,21

b) **Occasionnels** : la première heure est due (elle comprend le petit déjeuner ou le goûter) : 2,69€

Ensuite 1,37€ par 1/2h supplémentaire.

c) **Le mercredi** de 11h30 à 18h

	QF < 500	500 < QF < 1500	QF > 1500
11h30 – 13h	3,67	3,88	4,08
13h – 17h	4,59	4,85	5,1
17h – 18h	1,38	1,46	1,53

II- Vacances scolaires (Ouvert de 8h à 18h)

	QF < 500	500 < QF < 1500	QF > 1500
8h – 12h	5,17	5,38	5,58
12h – 14h	3,67	3,88	4,08
14h – 17h	4,59	4,85	5,1
17h – 18h	1,38	1,46	1,53

	QF < 500	500 < QF < 1500	QF > 1500
8h -17h	12	12,61	13,19

Proposition famille nombreuse (3 enfants et plus) : moins 10% sur l'ensemble facturé.

CADEAUX DE FIN D'ANNEE DES AGENTS COMMUNAUX

Les années précédentes étaient offerts aux agents communaux : un chèque cadeaux d'une valeur de 30€, une boîte de chocolats et un agenda de poche. **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), d'attribuer un chèque (CA DO) d'une valeur de 50.00€ valable dans plus de 350 enseignes à chacun des 12 agents communaux.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'ÎLE PAR LES CARRIERES STREF

Ce point avait été déjà abordé lors d'une précédente réunion de conseil. Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sur l'exploitation en carrières de l'île restante et d'une zone sous eaux bordant la plage. **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour autoriser cette exploitation.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE AUX FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le conseil général sollicite une contribution de la part de la commune ou du CCAS pour participer au fonds de solidarité logement : à hauteur de 0.76€ par habitant. **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de refuser cette demande et le conseil souligne que la Commune verse déjà une participation à une association de logement mensuellement.

DEMANDE D'AIDES POUR VOYAGE SCOLAIRE DES COLLEGIENS

Deux familles ont fait la démarche auprès de la mairie pour demander une aide financière pour le voyage de leur enfant scolarisé en 3^{ème} ; au collège Flaubert de Duclair. Le coût pour ces familles est de 297€ avec possibilité de régler en plusieurs échéances. Le conseil est au regret de refuser et préconise de reformuler cette demande auprès du CCAS afin d'étudier la situation des familles concernées.

HONORAIRES « ATELIER DES PAYSAGES »

Mme le Maire informe que « l'Atelier des paysages » en charge de la sécurisation de la RD65 et du centre bourg a revu à la baisse ses honoraires de maîtrise d'œuvre dans la mesure où l'équipe municipale a restreint une bonne partie des travaux. De 60 120€ HT pour un montant prévisionnel de travaux de 1 670 000€ HT, les honoraires proposés ont été de 45000€HT pour un montant de travaux de 600000€HT. Après négociation avec Mme le Maire, une nouvelle proposition est établie à 39150€HT montant actuellement en discussion suite aux avis de membres expérimentés dans le BTP qui estiment que le coût ne peut dépasser 35000€HT.

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT PAR LE CLUB ACCCF

Par courrier du 1^{er} décembre dernier, une demande a été formulée au nom du club ACCCF pour une autorisation de stationnement sur le parking réservé aux poids lourds. Ce stationnement interviendrait à deux reprises : du lundi 15 au mardi 16 Juin 2015 et du Vendredi 19 au Dimanche 21 Juin 2015. **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), d'autoriser Mme le Maire à faire les démarches nécessaires pour autoriser ces stationnements, en veillant expressément à ce que les lieux restent intacts et propres.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Résultat du concours des villes et villages fleuris 2014

Mme le Maire annonce que la commune du Mesnil Sous Jumièges a reçu les encouragements et un chèque « en bois » d'une valeur de 20€ par le conseil national des villes et villages fleuris.

- Remerciements de Mme PAILLET / location de salle

Mme le Maire lit le mot de remerciement adressé par Mme PAILLET pour son pot de départ. De plus, avant sa mutation Mme PAILLET avait réservé la salle Le Mascaret pour février 2015 elle était donc encore agent communal au moment de la réservation. Mme PAILLET peut-elle bénéficier de l'avantage des agents communaux à savoir 50% sur la location de salle ? **Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), d'attribuer la location de Mme PAILLET avec l'avantage puisqu'elle n'en avait pas bénéficié précédemment.

- Courrier de Mr le Maire de Jumièges concernant le Presqu'île info

Mme le Maire lit le courrier reçu en date du 19 novembre 2014 de Mr le Maire de Jumièges, Mr DUPONT. Celui-ci annonce qu'à partir de Janvier 2015 il souhaite mettre un terme au partenariat actuel pour l'édition et la parution du Presqu'île informations. Il propose ainsi que les administrés aient un bulletin propre à chaque village. Mme le Maire indique qu'elle a contacté Mr DUPONT et qu'elle attend une réponse pour repenser ce projet.

- Réunion syndicat mixte

Mr VEZIER indique qu'il s'est rendu en réunion Syndicat mixte, un vote a été prononcé pour créer un parking sur la gauche d'environ 80 places, une personne va s'occuper de l'entretien du terrain de foot et le camping va s'équiper de 6 mobil homes.

- Salle de sport

Pour l'activité badminton du téléthon, Mr MARZIN a eu la surprise de trouver la salle de sports de la base recouverte de tapis, il se demande si la salle de sport ne devrait pas conserver son caractère de salle de sport prioritairement à l'aspect salle de réception car il précise qu'il a fallu un certain temps pour enlever et remettre en place tous ces tapis.

- Téléthon

Mr FOSSE rappelle que la somme réunie à l'occasion du Téléthon s'élève à 1280€.

- Bulletin municipal

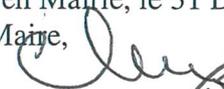
Mme CARRE rappelle que le bulletin municipal est en cours d'élaboration par la commission communication.

- Illuminations de Noël

Mme HULIN informe qu'elle a déjà commencé le tour du village pour visualiser les illuminations de Noël et elle propose l'organisation d'un concours à ce sujet pour l'année prochaine.

Fait en Mairie, le 31 Décembre 2014

Le Maire,


EVA LEMARCHAND.

